

Garants du débat public
Observations / Bilan de la réunion publique du 11 septembre 2018 à Saujon
Projet de territoire Seudre

Nota préalable : les Maîtres d'ouvrages ont prévu de produire eux-mêmes un relevé « officiel » de la réunion qui sera mis en ligne dans les meilleurs délais. Mais les Garants CNDP du débat public ont néanmoins souhaité faire part de leurs propres observations, sur la base des éléments notables qu'ils ont pu relever dans cette réunion dynamique, animée et riche d'enseignements, en proposant qu'elles soient également mises en ligne.

Le sujet de la réunion publique : « Vers un partage de la ressource en eau ».

Déroulé de la réunion : « (I) - Eléments du contexte », « (II) - Qu'est-ce qu'un projet de territoire », et (III) - « Déroulement et participation du grand public au projet de territoire Seudre ».

Les intervenants / animateurs, M. Ferchaud (Président de séance et du SMASS), Mme De Roffignac (co-présidente de séance, présidente du SYRES17), Mme Blondel (SMASS), M. Poussin (SYRES) et Mme Eraud (IFREE), ont été clairs, réactifs et pédagogues dans leurs commentaires de présentation et leurs réponses ou réflexions face aux questions posées.

La réunion : 72 personnes présentes (dénombrées sur le tableau de présence).

. Durée 18h30 à 20h30, soit 2 heures de réunion avec le public, pour à la fois répondre aux nombreuses questions posées tout en restant dans des horaires « raisonnables ».

. 14 personnes sont intervenues à divers titres (un relevé plus exhaustif des points abordés sera effectué par les organisateurs),

. Réunion assez dynamique et de bonne tenue, pour laquelle les garants remercient l'ensemble des présents pour la qualité d'écoute, la pertinence et l'intérêt des questions posées et les éléments de réponse apportées par différents intervenants,

. Un relevé de réunion sera produit (et mis en ligne) par les Maîtres d'ouvrages pilotes et animateurs du processus (SMASS, SYRES17, IFREE),

. Il faut noter (et regretter) le fait qu'il n'y a eu qu'un seul micro en état de marche, ce qui à notre avis, a été quelque peu préjudiciable à une bonne prise de parole, plus large et représentative des présents et préoccupations.

Quelques faits saillants ont attirés notre attention :

- Dans le processus de projet de territoire Seudre (lancé en début 2017), il s'agit de la première réunion « grand public » proposée, après la phase « rassemblement des éléments de connaissance des territoires / contexte »,

- En faisant abstraction d'une douzaine de personnes « parties prenantes » (organismes, services, institutionnels...), nous pouvons considérer que c'est environ une soixantaine d'entre elles (sur 72 participants) qui relève du « grand public »,

- Le profil de ceux qui ont pris la parole est assez représentatif de l'hétérogénéité et la diversité de l'auditoire,

- Les questions évoquées ont balayé des champs très divers, pas toujours strictement liés au cadre prévu, mais relevant en tout cas des préoccupations (multiples) des participants,

- Toutes les questions posées ont fait l'objet d'au moins une tentative de réponse (des pilotes de la réunion et/ou animateurs), voire d'échanges plus collectifs,

- L'ambiance, la tonalité des échanges sont toujours restés courtois malgré parfois la vivacité des propos tenus.

- Quelques points particuliers :

- En réponse à l'intervenant président des ostréiculteurs, la Présidente du SYRES 17 a remis le projet en perspective en le replaçant dans le temps long,

- Présence d'habitants situés hors du périmètre du Projet de territoire Seudre, apportant leur regard après le vécu de leur expérience dans des départements (et bassins) voisins (par ex. PT Boutonne (79)),

- Présentation du déroulement prévisionnel du projet (avec quelques dates repères prévues) qui devrait se conclure fin 2019.

. Sujets évoqués / préoccupations du public :

- La présence des 2 garants CNDP a été saluée à plusieurs reprises (« cela nous rassure » a précisé un(e) participant(e),

- « Réutilisation des eaux potables, industrielles et agricoles »..., « volumes prélevables » : des sujets à bien expliciter et développer,
- Les milieux naturels, prise en compte de l'équilibre du vivant (constat relatif aux espèces animales en milieu doux et salé... ?),
- Dans le cadre de la raréfaction de la ressource, « comment les agriculteurs vont-ils pouvoir continuer leur activité, comment seront-ils accompagnés » ?
- « la profession agricole ne peut pas être délocalisée : elle vit le changement climatique entre le trop peu et l'excès d'eau » (marais de Saint-Augustin : 43 agriculteurs ont leurs terres noyées),
- En amont, le syndicat d'assainissement est en difficulté face au « trop d'eau » à gérer. « Comment penser un projet de territoire où tout le monde pourra avancer » ?
- Les ostréiculteurs posent « le problème des eaux non décantées », des « lâchers d'eau » de gros volumes, du « trop » ou du « pas assez » d'eau faisant varier la salinité de 9/1000 à 33/1000... !,
- « La profession agricole n'est-elle pas sur-représentée » (la Chambre d'agriculture semble avoir une autre vision) alors que les « consommateurs » le seraient moins ?
- Question des surfaces irriguées (et de « l'avenir pour les générations futures »), des évolutions en cours, de la définition des volumes prélevables...,
- Demande d'« actions concrètes, rapidement mises en œuvre »,
- L'accent est mis sur l'« aspect primordial de la qualité de l'eau » (SOS Rivières),
- Question des « seuils de gestion » : les sociétés de pêche évoquent des seuils de 100 l/s pour la Seudre en période « normale », le seuil d'intervention des pouvoirs publics étant fixé à 30 l/s... !,
- Evocation du cas du Mignon par un participant, où « les habitants sont abandonnés de tout le monde : élus, fonctionnaires, police de l'eau, pas d'eau pour jardiner, impossible de pêcher, c'est un désert... il n'y en a que pour le maïs... comment faire respecter les droits de toutes les parties ? »... !,
- Mise en ligne des divers documents présentés (demande d'un participant),
- Exemples de départements (et bassin) voisins où « les actions prévues au Projet de Territoire ne se déploient pas concrètement »,
- « Quelles actions autres que la substitution ? »,
- « Quelles actions de contrôles et par qui ? »,

. Premières réponses en réunion :

- Le Président de séance, président de la CLE : « La CLE a ouvert ses portes à plusieurs types d'acteurs, qui ne votent pas tous, mais qui ont un droit de parole » ; « à ce jour, il n'y a pas de projets de stockage/ réserves de substitution » ; Concernant les lâchers d'eau, le but est à présent « d'aller vers une gestion concertée des écluses, avec des lâchers au bon moment tout en étant en mesure de retenir suffisamment »...,
- Réponses techniques du SMAS et du SYRES 17, entre autres questions, sur les justifications (obligations) d'un projet de territoire pour définir les diverses actions de gestion de la ressource en eau et la notion de volumes prélevables,
- Constitution d'ateliers thématiques pour mieux appréhender les problèmes posés, avec inscription possible à l'issue de la réunion et invitation du public. 1er Atelier prévu le mardi 6 novembre prochain (à Saujon).

Retour d'expérience :

- Pour les garants, il s'agit à présent de poursuivre et favoriser le climat positif,
- De diminuer la charge émotionnelle, notamment par une participation et une possibilité d'expression effective de tout un chacun,
- d'éclairer le sujet sous toutes ses différentes facettes, d'apprendre à débattre et à proposer,

Suggestions :

- Articuler les ateliers thématiques selon un principe systémique, intégrant les « grandes questions » abordées lors de la réunion publique de Saujon,
- Organiser des tables rondes de 7 à 8 personnes, avec un rapporteur de séance,
- Prévoir une synthèse qui sera restituée à l'occasion d'une nouvelle réunion publique.

- Penser la conception des ateliers (en fonction des grands thèmes à aborder) et des groupes suffisamment diversifiés (auxquels les Garants participeront avec échanges possibles avec les participants).

Gilles Faure et Michel Périgord, garants CNDP/ débat public